

ADJUDICATION PUBLIQUE IMMOBILIERE

à L-9678 Nothum, 29, Beiwenerstrooss
au Café-Restaurant «Schumann's Eck »

le JEUDI 16 mai 2024
à 15 HEURES

Il sera procédé par le ministère de **Maître Laurent METZLER**, notaire de résidence à Differdange, à ce commis, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur agréé, de l'immeuble ci-après désigné, savoir :

Une maison d'habitation avec place et toutes ses appartenances et dépendances sise à L-9511 Wiltz, 69, rue Aneschbach, inscrite au cadastre comme suit :

Commune de Wiltz, section WB de Niederwiltz

numéro **1580**, lieu-dit « rue Aneschbach », place (occupée), bâtiment à habitation, construction spéciale, d'une contenance de 4 ares 20 centiares.

L'adjudication aura lieu **à la requête de la société par actions « BHW Bausparkasse Aktiengesellschaft »**, Bausparkasse für den öffentlichen Dienst, avec siège social à D-31785 Hameln, Lubahnstraße 2 et avec succursale à L-2015 Luxembourg, 16, rue Erasme, **créancier premier inscrit**.

Contre :

- 1.- Monsieur **Jeff JUNG**, sans état connu, né à Niederkorn, le 4 octobre 1988, divorcé, demeurant à B-6791 Athus, 25/11, rue Arend ;
- 2.- Madame **Sabrina DROUET**, chauffeur, née à Niederkorn, le 4 janvier 1989, divorcée, demeurant à L-9511 Wiltz, 69, rue Aneschbach.

En vertu :

- 1) de la première grosse en forme exécutoire d'un contrat de prêt reçu en date du 14 mai 2018 par Maître Martine WEINANDY, alors notaire de résidence à Clervaux, dont inscription a été prise au bureau des hypothèques à Diekirch, le 7 juin 2018, volume 871, numéro 31 ;
- 2) d'un commandement resté infructueux signifié à Madame Sabrina DROUET par exploit de Monsieur Geoffrey WEBER, huissier de justice à Diekirch, en date du 3 janvier 2024 et à Monsieur Jeff JUNG par exploit de Madame Séverine KOENIG, huissier de justice à Athus (Belgique), en date du 9 janvier 2024.

Aux clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné, en date du 13 mars 2024, dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans les huit jours qui suivront l'adjudication, faire une surenchère, pourvu qu'elle soit du sixième (1/6) au moins du prix, outre les frais, en respectant les formalités prévues par les dispositions légales afférentes, en particulier les articles 845 et 846 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Les amateurs devront impérativement se munir d'une garantie bancaire irrévocable couvrant les prix et frais de l'adjudication.

Les participants aux enchères pour compte d'une personne morale (société, association, ect.) sont priés de se munir d'un extrait RCS récent et devront justifier l'identité de leur(s) bénéficiaire(s) économique(s) effectif(s).

Pour tout renseignement supplémentaire, prière de s'adresser à :

Maître Laurent METZLER, notaire

Differdange, 54, rue JF Kennedy

Tél. : 58 98 98 1 - E-mail : info@lm-notaire.lu